

ACTION URGENTE

IL FAUT RELÂCHER TOUS LES MANIFESTANT·E·S PACIFIQUES

Le 11 juillet, des manifestations ont eu lieu à travers Cuba à propos de l'état de l'économie, de la pénurie de médicaments, et des restrictions de longue date à la liberté d'expression. Des manifestant·e·s, dont le nombre pourrait atteindre plusieurs centaines, sont en détention et beaucoup d'entre eux ont été inculpés de « troubles à l'ordre public » ou d'autres charges invoquées dans le but de réduire au silence ceux qui expriment une opposition au gouvernement. Nous demandons que toutes les personnes ayant manifesté de manière non violente soient remises en liberté immédiatement et sans condition.

Miguel Díaz Canel
Presidente de la República de Cuba
Hidalgo, Esquina 6. Plaza de la Revolución
La Habana, CP 10400
Cuba
Courriel : despacho@presidencia.gob.cu
Twitter : @DíazCanelB

Monsieur le Président,

Je vous écris car je déplore les arrestations de personnes ayant manifesté le 11 juillet, dont le nombre pourrait atteindre plusieurs centaines.

En vertu du droit international relatif aux droits humains, le droit à la liberté d'expression et de réunion peut uniquement être restreint dans des circonstances très limitées. Il est contraire au droit international de harceler, intimider, stigmatiser, arrêter, incarcérer, juger ou emprisonner une personne uniquement sur la base de ses opinions.

Je demande la libération immédiate et sans condition de toutes les personnes arrêtées et incarcérées pour leur participation pacifique aux manifestations du 11 juillet. Je vous exhorte par ailleurs à informer immédiatement les familles de ces personnes du lieu où celles-ci se trouvent, et d'accorder aux détenu·e·s la possibilité de communiquer avec le monde extérieur, conformément au droit international, notamment à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

COMPLEMENT D'INFORMATION

Le 11 juillet, des personnes sont descendues dans la rue à Cuba afin de protester pacifiquement au sujet de l'économie, de la pénurie de médicaments, de la réaction à la pandémie de COVID-19, et des restrictions draconiennes limitant de longue date la liberté d'expression et de réunion.

Au 21 juillet, des personnes dont le nombre pourrait s'élever à des centaines se trouvaient encore en détention après ces manifestations, selon des listes en évolution constante compilées par les ONG Cubalex et Prisoners Defenders. Le 16 juillet, la haute-commissaire aux droits de l'Homme de l'ONU [a demandé à Cuba](#) de libérer les personnes placées en détention pour avoir exercé sans violence leur droit de manifester. Michelle Bachelet s'est dite préoccupée par le nombre élevé de personnes incarcérées et a exhorté les autorités à relâcher celles qui ont été appréhendées pour avoir exercé de manière pacifique le droit de manifester.

Depuis le 16 juillet, Amnesty International a parlé aux familles de nombreuses personnes arrêtées dans le cadre des manifestations. Elles ont expliqué à l'organisation que les autorités ne leur avaient pas dit où se trouvaient leurs proches. Dans un cas, la famille est restée sans nouvelle pendant 96 heures. Dans un autre, un membre de la famille a indiqué que la personne arrêtée est restée introuvable pendant six jours. Pas une seule des familles interrogées n'avaient reçu d'appel téléphonique de leur proche se trouvant en détention.

Le 14 juillet, des représentants du parquet général et du ministère de l'Intérieur ont déclaré à [la télévision d'État](#) qu'ils enquêtaient afin d'établir les responsabilités individuelles dans l'organisation des manifestations et les « crimes » commis durant celles-ci. Le même jour, le Comité pour la protection des journalistes [a demandé](#) aux autorités de libérer immédiatement et sans condition tous les journalistes arrêtés pendant les manifestations. Cette organisation a déclaré que les autorités ont « empêché de manière intermittente des dizaines de journalistes de sortir de chez eux » et a demandé au gouvernement de permettre à la presse de couvrir les manifestations librement et de cesser de perturber le fonctionnement d'Internet dans le pays.

Le 20 juillet, sur Canal Caribe, une chaîne télévisée contrôlée par l'État, des représentants du parquet général et du ministère de l'Intérieur ont [nié](#) le fait que les familles n'ont pas pu obtenir d'informations sur les personnes arrêtées le 11 juillet. Cependant, aucun porte-parole des familles, ni aucune voix susceptible d'apporter la contradiction n'étaient présents durant l'émission. *Granma*, journal d'État, a aussi affirmé sur [Twitter](#) que personne ne manquait à l'appel, et a qualifié les manifestations d'« émeutes ».

Le droit des détenu-e-s de communiquer avec le monde extérieur et le droit de recevoir des visites sont des garanties fondamentales contre les violations des droits humains, notamment contre la torture, les mauvais traitements et les disparitions forcées. Cuba est par ailleurs partie à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Aux termes de cette convention, le refus de reconnaître une privation de liberté ou de révéler le sort réservé à une personne et le lieu où elle se trouve après son arrestation, peut s'apparenter à une disparition forcée, qui est un crime de droit international.

Les autorités cubaines utilisent de longue date tout un ensemble de dispositions pénales afin d'étouffer l'opposition et de sanctionner les personnes qui critiquent le gouvernement. Parmi les charges communément invoquées figurent l'outrage à fonctionnaire, la résistance à agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions et les troubles à l'ordre public.

Des données fournies par [Netblocks](#) indiquent que plusieurs plateformes de réseaux sociaux et de communication, comme Whatsapp, Facebook et Instagram ont connu des perturbations à Cuba à compter du 12 juillet, ce qui rend les communications difficiles dans et avec le pays.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : Espagnol.
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS, ET AVANT LE : 16 septembre 2021
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Manifestant-e-s non violents à Cuba (ils)